

N° 126

# JOURNAUX

## DE LA

### CHAMBRE DES COMMUNES

### DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 6 MAI 1975

Deux heures de l'après-midi

## PRIÈRE

M. Fox, du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, présente le onzième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 18 avril 1975, votre Comité a étudié le Bill C-3, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

*Nouvel article 2*

Ajouter immédiatement après la ligne 18, à la page 1, le nouvel article suivant:

«2. Pour l'application de la présente loi, le terme «province» a, à l'article 23 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, le même sens que dans l'article 28 de la Loi d'interprétation.»

Renommer l'article 2 qui devient l'article 3.

*Article 3*

Retrancher «1974» à la ligne 21 de la page 1 et le remplacer par «1975».

Retrancher «1974» à la ligne 25 de la page 1 et le remplacer par «1975».

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill C-3, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 25*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 71 aux Journaux)

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lang, appuyé par M. Drury,—Que le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Et sur l'amendement de M. Baker (Grenville-Carleton), appuyé par M. McKinley,—Que ce bill ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'objet en soit déferé au Comité permanent de l'agriculture.